



MAIRIE DE CURIENNE

Arrondissement de Chambéry
Département de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 19/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le quinze novembre par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

Quorum : 8

Présents : S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, Y. JENNEPIN, M. COUDURIER, L. VIALE, L. THILL, F. PISANO (arrivée à 19h37, pour le projet de délibération 06-09).

Absents : M.-A. COPPA, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, J.-P. BARON.

Délégations de Vote : M.-A. COPPA à L. VIALE.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Monsieur Yohann JENNEPIN ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 19h.

DCM 2024 / 06-02

BUDGET COMMUNAL – Modification des tarifs d'occupation de la salle polyvalente

Stéphane Bochet, Maire, rapporte à l'assemblée :

Dans la continuité de la modification du règlement intérieur adoptée lors de la réunion publique du conseil municipal le 19 septembre 2024, il est proposé de revoir les tarifs d'occupation de la salle polyvalente, afin :

- D'améliorer la lisibilité de la grille tarifaire pour les usagers ;
- De supprimer la grille tarifaire pour la semaine, la réservation payante étant désormais limitée au week-end ;
- De supprimer la ligne relative à la salle de motricité, exclue de la location ;
- D'intégrer le prix du terrain de foot et du chauffage dans celui de la salle polyvalente.

Par ailleurs, au regard des prix pratiqués, la caution pour le nettoyage est augmentée de 50 à 100€.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs suivants au 20 novembre 2024 :

Tarif d'occupation de la salle polyvalente à compter du 20 novembre 2024

Du vendredi 18h00 au lundi matin 9h00

	Cautiion	Commune	Hors Commune
Salle Polyvalente (sont compris : petite salle attenante ; meubilier intérieur et extérieur ; chauffage)	500 € pour la salle ; 100 € pour le nettoyage	350€	700€
Vaisselle		70€	
Système de Sonorisation	1 000 €	70€	150€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** les tarifs ci-dessus indiqués,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Curienne, le 19 novembre 2024

Stéphane BOCHET,
Maire de Curienne.



Yohann JENNEPIN,
Secrétaire de séance.

